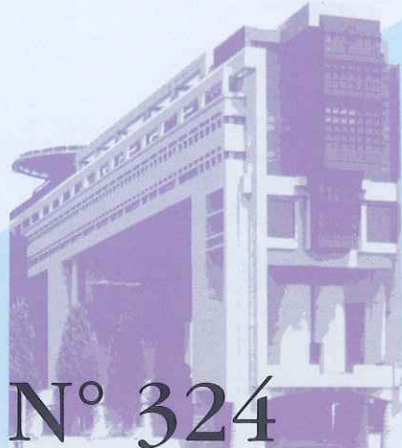


Les Notes Bleues



N° 324

DU 1^{ER} AU 15 MARS 2007

PRIX DE VENTE : 5,50€

DOSSIER : LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

- Les grandes tendances en Europe (2002-2006)
- Le bilan des investissements étrangers en France en 2006
- Les outils de mesure de l'investissement étranger en France

Sommaire

▲ Stratégies économiques internationales

DOSSIER : LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

1 - Les grandes tendances des investissements internationaux en Europe (une analyse à partir des bases de données AFII pour la période 2002-2006)

L'année 2006 a été marquée par une nouvelle progression des flux d'investissements internationaux, qui ont atteint 1 230 milliards de dollars. Cette évolution positive s'explique par un environnement économique favorable qui a poussé les entreprises à poursuivre leur effort d'investissement. Ce sont les États-Unis et surtout l'Europe de l'Ouest qui absorbent la majeure partie de l'augmentation des flux d'investissements directs. La progression est plus modeste pour les flux en direction des économies en développement.

page 3

2 - Le bilan des investissements étrangers en France en 2006

2006 : année record pour les investissements étrangers en France. Après quatre années de croissance continue, en 2006, 39 998 emplois ont été créés ou maintenus par des entreprises étrangères (+32,7 % par rapport à 2005). Les projets d'investissement, quant à eux, ont crû non seulement en nombre (665), mais aussi en taille moyenne pour dépasser 60 emplois par projet.

Les entreprises européennes sont celles qui continuent d'investir le plus en France. Elles ont généré 64,6 % des créations d'emplois d'origine étrangère, contre 27,2 % pour les entreprises nord-américaines et 7,1 % pour les asiatiques.

En 2006, six régions françaises ont concentré 62 % des créations d'emplois. Dans l'ordre décroissant : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nord - Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Bretagne.

page 25

3 - Les outils de mesure de l'investissement étranger en France

Les sources statistiques sur l'investissement étranger en France, bien que nombreuses, ne permettent qu'une analyse parcellaire par la nature même de leur hétérogénéité (Banque de France, Insee, Sessi ou encore consultants privés comme Thomson Financial).

Cette diversité de sources a conduit l'AFII à mettre en place dès 1993 son propre outil de mesure : le « bilan AFII ». Il se concentre sur le recensement de l'ensemble des projets d'investissement d'origine étrangère créateurs de plus de 10 emplois durables, voire plus de 50 selon le secteur d'activité, réalisés en France. Il fournit des statistiques détaillées par secteur, fonction, type d'implantation, taille des projets, pays d'origine et régions de destination.

© La rédaction des Notes Bleues de Bercy, mars 2007

Articles de Fabrice Hatem, conseiller économique, Agence française pour les investissements internationaux (AFII), professeur associé à l'École de management de Normandie

page 41

Les Notes Bleues
de Bercy

Revue d'information
du ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie.

139, rue de Bercy, Télédéc 536

75572 Paris CEDEX 12

Rédaction : 01 53 18 72 86

Abonnements :

■ à la version numérique (gratuite) :

www.minefi.gouv.fr/notes_bleues/sabonner.htm

■ à la version papier :

Téléphone : 01 53 18 88 15

Télécopie : 01 53 18 36 41

Tarifs :

France métropolitaine 95 €

Autres destinations 125 €

La reprise d'articles dans la presse

est libre de droits, sous réserve

de la mention de la source

Les Notes Bleues de Bercy, du numéro

de la revue et de sa date de parution.

Date du dépôt légal : à parution.

N° de commission paritaire : 1010 B 0747

ISSN 1168-9021

N° 324

du 1^{er} au 15 mars 2007

Dossier

«Les investissements internationaux»

Les grandes tendances des investissements internationaux en Europe

(Analyse à partir des bases de données AFII pour la période 2002-2006)

(p. 3)

Le bilan des investissements étrangers en France en 2006

(p. 25)

Les outils de mesure de l'investissement étranger en France

(p. 41)

Les outils de mesure de l'investissement étranger en France

Les sources statistiques sur l'investissement étranger en France, bien que nombreuses, ne permettent qu'une analyse parcellaire par la nature même de leur hétérogénéité :

- les statistiques d'investissement direct (flux et stocks) sont produites par la Banque de France et permettent des comparaisons internationales avec les sources étrangères (Eurostat, OCDE, Cnuced, FMI et Banque mondiale notamment) ;
- les investissements physiques d'origine étrangère sont recensés par des outils de veille économique (OCO Consulting, IBM-PLI, ainsi que certaines agences, comme l'AFII) ;
- les données sur les fusions-acquisitions internationales sont produites essentiellement par des consultants privés (Thomson Financial...) ;
- les données sur la présence étrangère dans l'économie française sont fournies par l'Insee et le Sessi.

Cette diversité de sources a conduit l'AFII à mettre en place dès 1993 son propre outil de mesure : le « bilan AFII ». Il se concentre sur le recensement de l'ensemble des projets d'investissement d'origine étrangère créateurs de plus de 10 emplois durables, voire plus de 50 selon le secteur d'activité, réalisés en France. Il fournit des statistiques détaillées par secteur, fonction, type d'implantation, taille des projets, pays d'origine et régions de destination.

© La rédaction des Notes Bleues de Bercy, mars 2007

Les outils de mesure de l'investissement étranger en France

Fabrice Hatem, conseiller économique, Agence française pour les investissements internationaux (AFII)¹, professeur associé à l'École de management de Normandie

Après avoir présenté les différentes sources d'information existantes sur les investissements étrangers et la présence étrangère en France, cet article détaille plus particulièrement les méthodes et les nomenclatures du bilan annuel de l'AFII (Agence française des investissements internationaux).

I – Diversité des sources statistiques

L'analyse des investissements étrangers en France constitue un domaine relativement nouveau, mal couvert par les statistiques publiques nationales traditionnelles. Elle fait donc l'objet d'approches hétérogènes. On peut distinguer en la matière quatre principaux types de sources : les statistiques d'investissement direct (flux et stocks) ; les données sur les investissements physiques d'origine étrangère ; les données sur les fusions-acquisitions internationales ; enfin, les données sur la présence étrangère dans l'économie française.

1 - Les statistiques d'investissement direct

La statistique la plus communément utilisée pour mesurer les flux d'investissements internationaux est une donnée financière issue des balances des paiements, appelée « investissements directs étrangers » (IDE).

Par « investissement direct », on entend en principe les transferts de fonds propres en provenance de non-résidents étrangers et destinés à l'acquisition, l'extension ou la création d'une filiale située en France (seules les participations d'un montant supérieur à 10 % du capital social de la filiale étant recensées). En fait, ces données incluent également les transferts de trésorerie entre la maison-mère et sa filiale française, ainsi que les achats de biens immobiliers par les entreprises et les ménages non résidents.

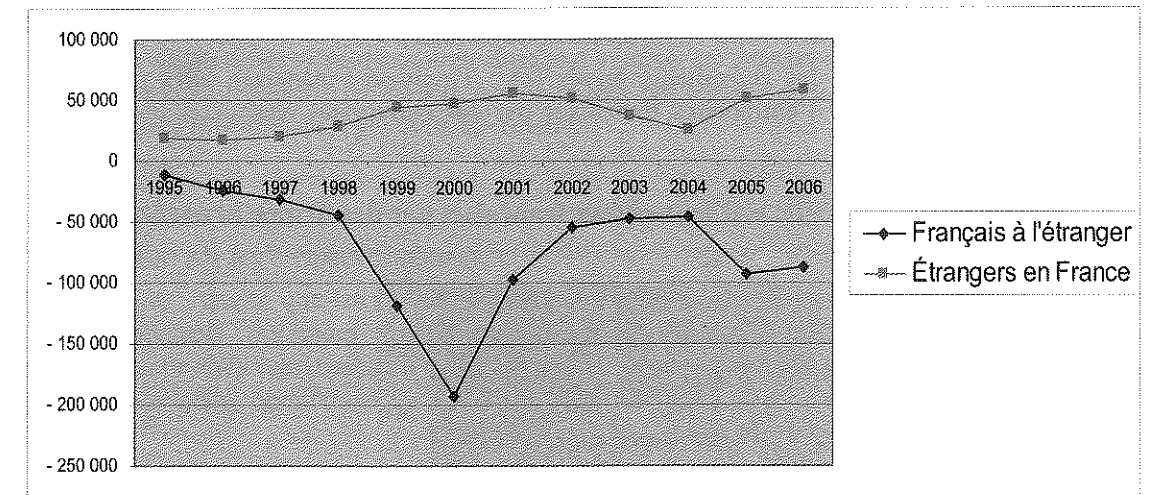
Produites par la Banque de France, ces données prennent deux formes : les statistiques dites de « flux » retracent les transferts de capitaux entre des entreprises étrangères et leurs filiales françaises ; les statistiques dites de « stocks » retracent le montant cumulé des actifs possédés par les firmes étrangères dans notre pays.

Les données recensées par différents organismes internationaux (Eurostat, OCDE, Cnuccd, FMI et Banque mondiale notamment) permettent des comparaisons avec les autres pays d'accueil.

Cette statistique est relativement mal adaptée pour mesurer les flux d'investissements physiques dits « mobiles » qui constituent le « cœur de cible » de l'action de l'AFII, pour trois raisons principales : elle intègre des opérations (acquisitions, rapatriement de bénéfices, transferts de trésorerie), qui n'ont rien à voir avec l'investissement physique ; elle ne rend pas compte de certains investissements physiques qui ne sont pas financés par des flux d'IDE, mais par d'autres sources (levées de fonds sur les marchés locaux notamment) ; cette statistique exclusivement financière ne permet pas de mesurer les créations d'emplois ou de capacités productives liées aux opérations concernées (voir annexe).

¹ Remerciements à Dominique Nivat (Banque de France)

Les flux croisés d'IDE entre la France et les pays étrangers (millions d'euros)



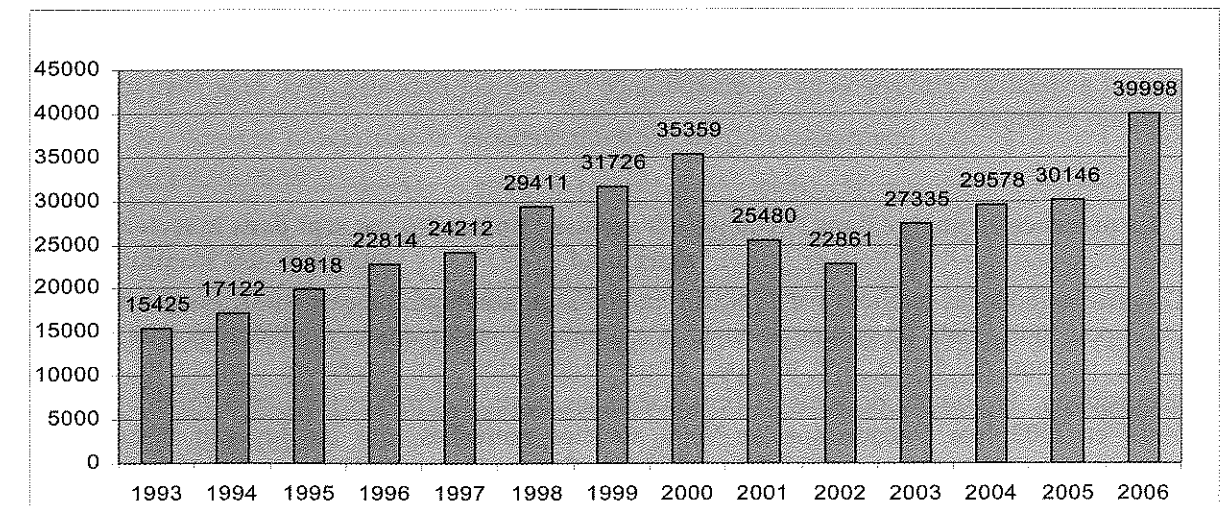
Source : Banque de France

2 - Les données sur les investissements physiques d'origine étrangère

Pour disposer d'un outil mieux adapté à leurs besoins, les agences de promotion de l'investissement et les grands consultants ont mis au point un système alternatif de mesure. Celui-ci est lié au recensement, par des outils de veille économique, des projets d'investissement internationaux annoncés. Il permet en particulier une comptabilisation des emplois liée à ces projets. OCO Consulting, IBM-PLI, ainsi que certaines agences, comme l'AFII, ont mis au point des systèmes de ce type.

Le bilan des investissements étrangers en France, publié chaque année par l'AFII, est fondé sur cette méthodologie. Il fournit des données détaillées sur les projets d'investissement étrangers annoncés en France et sur les créations d'emplois associées.

Evolution des emplois créés par les investissements étrangers 1993-2006



Source : AFII

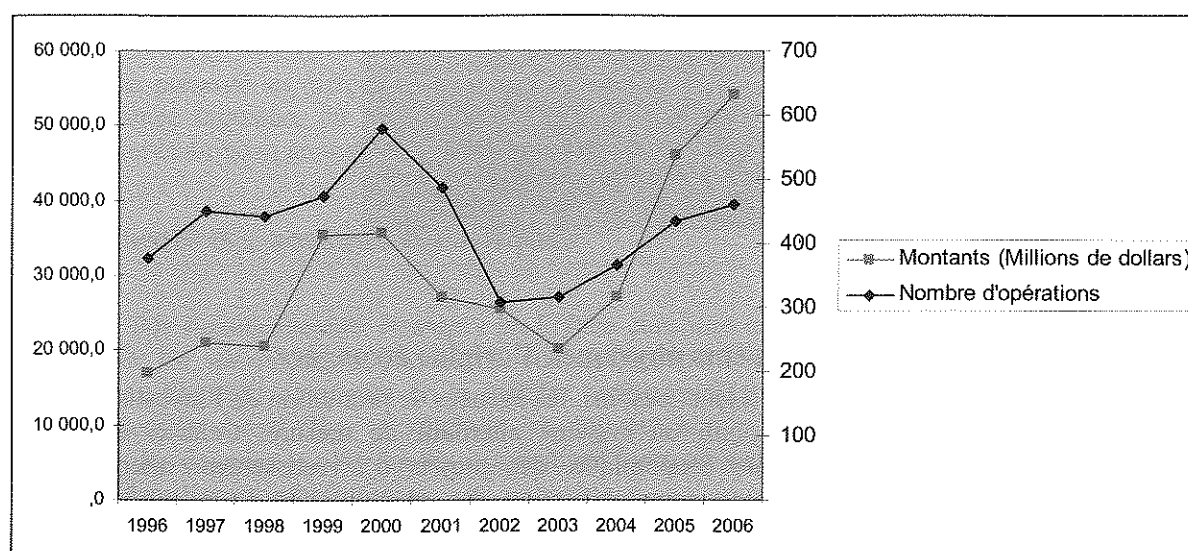
Des données du même type sont produites à l'étranger par certaines agences de promotion homologues de l'AFII, comme UK Invest and Trade en Grande-Bretagne ou Tzechinvest en république tchèque. Cependant, les différences de champs et de méthodes de comptabilisation font que ces données ne sont pas directement comparables entre elles. Les comparaisons internationales doivent donc de préférence s'appuyer sur les données produites par les consultants spécialisés (base de données Locomonitor

d'OCO consulting, Gild de IBM/PLI) ou sur celles issues de l'observatoire des investissements internationaux en Europe de l'AFII.

3 - Les données sur les acquisitions-fusions internationales

Produites essentiellement par des consultants privés (ex : Thomson Financial), elles permettent de retracer les prises de contrôle d'entreprises françaises par des entreprises étrangères et les montants financiers correspondants.

Montant des acquisitions d'entreprises françaises par des firmes étrangères



Source : Thomson Financial

4 - Les données sur la présence étrangère en France

Le SESSI (service statistique de la DIGITIP) publie chaque année depuis 1993 une étude statistique sur la présence étrangère dans l'industrie française. Ce document fournit des données sur la part des firmes étrangères dans l'emploi, la production, les exportations, l'investissement. Celles-ci sont fournies globalement et par secteurs, régions d'implantation et pays d'origine. L'INSEE a plus récemment généralisé cette approche à l'ensemble de l'économie française, avec cependant un niveau de détail moins poussé.

La présence étrangère dans l'économie française : un emploi sur sept dans le secteur marchand

D'après les données publiées par l'INSEE en 2006, un employé français sur 7 travaillait en 2003 pour une filiale de groupe étranger. Ce nombre a pratiquement doublé entre 1993 et 2003, passant de 1,1 à 1,9 million. Cette progression est largement imputable aux acquisitions : le nombre de sociétés françaises sous contrôle étranger a en effet triplé entre 1993 et 2003, par l'acquisition de 9000 sociétés nouvelles, qui employaient 900 000 personnes en 2003. Par pays d'origine, ce sont les firmes sous contrôle allemand qui sont les plus nombreuses, mais les filiales américaines sont les premiers employeurs.

Grâce au travail d'homogénéisation des données nationales récemment mené à bien par l'OCDE, il est désormais possible de réaliser des comparaisons internationales fiables concernant la présence des firmes étrangères dans les différents pays d'accueil.

II – Le bilan AFII et ses méthodes

Elaboré depuis 1993, le « bilan AFII » a pour but de recenser l'ensemble des projets d'investissement d'origine étrangère, créateurs d'emplois durables réalisé en France et de comptabiliser le nombre d'emplois associés. Il fournit des statistiques détaillées par secteur, fonction, type d'implantation, taille des projets, pays d'origine et régions de destination.

1 - Le champ du bilan

Il est caractérisé par les éléments suivants :

- Il ne prend en compte que les projets productifs directement créateurs d'emplois. Sont donc exclus les investissements purement financiers, les représentations diplomatiques, les franchises et partenariats sans création directe d'emplois, ainsi que les acquisitions d'entreprises françaises – à l'exception de celle permettant la sauvegarde directe d'emplois par la reprise d'une société en difficulté.
- Il ne comptabilise que les projets créant plus de 10 emplois. Des projets de plus petite taille peuvent éventuellement être pris en compte s'ils présentent un caractère stratégique ou à très haute valeur ajoutée.
- Il ne concerne que les investisseurs d'origine étrangère. Sont donc exclus les projets des sociétés dont les capitaux sont français à plus des deux-tiers. Dans le cas d'une société ou d'un projet mixte impliquant des capitaux français, seule une fraction du nombre total d'emplois créés, calculé au prorata de la participation étrangère, est prise en compte.
- Il est essentiellement focalisé sur les projets donnant lieu à une forme de compétition entre territoires pour leur localisation, dans les activités industrielles ou de services. Cependant, un élargissement des critères vers certains services de proximité (points de vente essentiellement) a été mis en oeuvre depuis deux ans pour tenir compte de la croissance des investissements internationaux dans ce type d'activité. Ne sont cependant pris en compte dans cette catégorie que le projet de taille significative (supérieure à 50 emplois).
- Il ne concerne que la création effective nette d'emplois en France. Sont donc exclus les projets liés à une relocalisation interne à la France, et accompagnés de fermeture d'un site se livrant aux mêmes activités dans un autre point du territoire national.
- Il repose sur des annonces de projets de création d'emplois durables à horizon de trois ans. Sont donc exclus de la prise en compte, les emplois intérimaires, précaires, ou à durée déterminée. Les emplois saisonniers et à temps partiel sont comptabilisés au prorata de la durée effective annuelle du travail.
- Enfin, les données concernant le montant financier de l'investissement sont également collectées dans la mesure du possible.

2 - La collecte des données

Elle s'appuie sur trois sources principales :

- L'observatoire « France » de l'AFII, qui recense en temps réel les projets d'investissements étrangers annoncés dans notre pays à travers des techniques de l'intelligence économique : analyse des « fils » d'agence (Reuters), des coupures de presse et des communiqués ou sites web des entreprises et des agences territoriales.
- Le dispositif « Cospe », qui suit l'état de réalisation des projets d'investissement en cours de négociation par l'AFII et son réseau. Les projets « Cospe » effectivement aboutis sont comptabilisés en fin d'année.
- Les listes de projets réalisés transmises en fin d'année par les agences territoriales françaises partenaires de l'AFII et les bureaux IFA à l'étranger.

La compilation de ces différentes données par l'AFII en vue de l'établissement final du bilan donne lieu à un processus transparent de validation croisée. Par exemple, les données issues de l'observatoire AFII sont soumises pour validation aux agences régionales. A l'inverse, les listes transmises par celles-ci à l'AFII font l'objet d'une opération systématique de validation au niveau central en fonction des critères précédemment décrits. Enfin, des analyses sont réalisées ex-post pour vérifier la réalisation effective des projets annoncés lors des bilans des années précédentes. Elles montrent un taux de réalisation à trois ans très élevé, voire fréquemment supérieur à 100 % du fait de la dynamique spontanée de développement des sites.

**L'AFII : un instrument d'observation du marché de l'investissement
et de l'attractivité territoriale**

Pour préparer son action de prospection, définir ses objectifs stratégiques, conseiller les autorités politiques sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'attractivité du territoire, l'AFII doit disposer d'outils performants de recueil d'information et d'analyse sur tous les aspects du « marché » de l'investissement international : flux de projets globaux et par secteurs, déterminants des stratégies d'internationalisation et de localisation des firmes, forces et faiblesses du territoire national vis-à-vis de nos concurrents. Ce rôle est d'ailleurs prévu par le législateur, qui, dans la loi sur les régulations économiques du 15 mai 2001, a disposé que l'AFII est chargée d'une « mission de veille et d'étude sur les investissements internationaux et les facteurs de localisation ».

Pour remplir cette mission, l'AFII s'est dotée d'un dispositif de veille et d'analyse économique :

- Cellules de veille permettant la détection en temps réel des projets et le repérage des projets d'investissements effectivement réalisés en Europe, l'identification des technologies et des firmes émergentes.
- Production d'analyse et d'études de fond sur les stratégies et les critères de localisation des entreprises, les tendances du marché de l'investissement international, les forces et les faiblesses du territoire français par rapport à ses concurrents : rapport annuel sur le marché européen de l'investissement (prochaine édition prévue à l'automne), « tableaux de bord de l'attractivité française et européenne »...
- Outils de mutualisation de l'information, comme l'intranet et la base de données Pivotal rassemblant l'ensemble des informations disponibles sur les entreprises clientes et l'historique des relations nouées avec elles.
- Outils de diffusion de l'information, comme les différents argumentaires commerciaux, le site web commercial et les différentes publications de l'agence.

3 - Les nomenclatures du bilan

On examinera successivement les classifications par activités, fonctions, types d'opération, pays d'origine et région de destination.

Classification par activité

Elle s'appuie sur une nomenclature à 20 postes compatible avec celles de l'INSEE (NAF 700 et nomenclature économique de synthèse), mais adaptée à la réalité du marché des investissements internationaux, et donnant donc une forte importance aux activités de nature industrielle. Les projets sont classés selon la nature du bien ou du service qu'ils contribuent directement à concevoir, à produire ou à distribuer. Lorsque leur fonction est polyvalente (ex : support administratif), ils sont classés selon le secteur d'activité principal de l'entreprise. Cette nomenclature évolue progressivement en fonction des nouvelles tendances du marché : un secteur « biotechnologies » a ainsi été créé il y a deux ans, alors que ces activités étaient auparavant classées dans le secteur « chimie ».

Classification par activité

N° activité	
1	Agro-alimentaire, agriculture et pêche
2	Textile-Habillement
3	Médicaments, Cosmétiques
4	Ameublement & Equipement du foyer
5	Electronique grand public
6	Constructeurs automobiles et équipementiers
7	Matériels aéronautiques, navals et ferroviaires
8	Machines et équipements mécaniques
9	Composants électroniques
10	Equipements électriques, électroniques, informatiques, médico-chirurgicaux
11	Verre-Céramique-Minéraux-Bois-Papier-Edition
12	Chimie, Plasturgie
13	Métaux, travail des métaux, recyclage
14	Transport, Stockage, Bâtiment et Travaux publics
15	Opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès à l'Internet
16	Logiciels et prestations informatiques
17	Conseils, Ingénierie et services opérationnels aux entreprises
18	Autres activités de services, commerciales ou financières
19	Energie
20	Biotechnologies

Classification par fonction

Pour mener à bien leurs activités, les entreprises font appel à plusieurs types de fonctions : production des biens et services, bien sûr, mais également ce que l'on peut appeler le « tertiaire d'appui » ou « tertiaire d'entreprise » : un vaste ensemble incluant la recherche, les services administratifs et les quartiers généraux, la logistique et la distribution, les centres d'appel et de télé-services, etc. La localisation des projets de ce type donne souvent lieu à une compétition entre territoires d'accueil potentiels. Une nomenclature spécifique est prévue dans le bilan pour classer les projets selon le type de « fonction » qu'ils contribuent à remplir. Celle-ci a été enrichie depuis 2 ans par l'adjonction d'une nouvelle fonction : les points de vente.

Nature des fonctions

Fonction principale de l'établissement	Définition
Centre de recherche & développement	Site ayant pour mission l'avancement des connaissances scientifiques, la mise au point ou l'adaptation de nouvelles technologies ou produits
Centre administratif interne ou Quartier Général exclusif	Un <i>quartier général</i> (QG) est un centre de décision mondial ou régional de l'entreprise. Un <i>service administratif interne</i> (parfois également appelé <i>centre de services partagés</i> ou CSP) est un site autonome chargé de mener à bien une activité de support administratif interne à l'entreprise (comptabilité, trésorerie, etc.)
Production / Réalisation / Assemblage	Site dédié à la fabrication physique d'un bien (ou dans certains cas, d'un service)
Prestations de services	Site ayant pour mission la fourniture de services marchands au client
Bureau commercial ou de liaison	Site ayant pour mission principale la représentation de l'entreprise et le contact avec la clientèle (hors vente directe)
Distribution / Logistique / Conditionnement	Site contribuant à l'acheminement et au stockage des produits
Centre d'appels & Service en ligne	Site spécialisé où sont regroupés des moyens permettant de fournir des solutions personnalisées au consommateur final, à travers une relation à distance.
Traitement / valorisation des déchets	Site de retraitement des matériels usagés et déchet
Point de vente	Site dédié à la vente des produits et services au client final

Classification par modalité

Le projet peut être réalisé selon différentes modalités (création, extension ou reprises). La nomenclature correspondante s'appuie sur les définitions suivantes :

- Est considéré comme « création » un projet impliquant un investissement physique conduisant à l'apparition d'une activité nouvelle et d'emplois sur un lieu où l'entreprise investisseuse n'était pas jusque là présente.
- A l'inverse, une extension est définie comme un investissement supplémentaire, s'accompagnant de recrutements, sur un site déjà occupé par l'entreprise.
- Sont classifiées comme « reprises » les seules acquisitions de sociétés françaises en difficulté (selon le critère du dépôt de bilan ou de la mise en règlement judiciaire) permettant d'en préserver totalement ou partiellement l'activité. Sont alors comptabilisés comme « emplois sauvegardés » les emplois que cette reprise a permis de conserver.
- Dans certains cas, cette reprise s'accompagne de nouveaux investissements eux-mêmes créateurs d'emplois. On parle alors de « reprise-extension ». Concernant les reprises d'entreprises étrangères, seules sont comptabilisées les opérations concernant des sites n'ayant pas changé de propriétaire au cours des trois dernières années afin d'éviter les double comptabilisations.
- Enfin, les pérennisations sont définies comme des investissements permettant la sauvegarde à moyen terme d'un site menacé de fermeture par une mise en concurrence explicite avec un autre site localisé à l'étranger. On comptabilise alors comme emplois « pérennisés » ceux préservés sur le site concerné après réalisation de l'opération. Compte tenu du caractère particulier des ces opérations, qui ne constituent pas une véritable création d'emplois, elles font l'objet d'une comptabilisation séparée dans le bilan.

Modalités d'investissement

Opérations
Créations
Extensions
Reprises
Reprises-extensions
Pérennisations

Classification par pays et région d'origine

Elle s'appuie, autant que possible, sur la nationalité de la société-mère ou de la holding dont dépend l'investisseur direct. Par exemple, un projet réalisé par la filiale européenne ou française d'un groupe japonais sera comptabilisé comme « japonais ». Lorsque le projet est réalisé par plusieurs sociétés de nationalité différente, les emplois sont, dans la mesure du possible, affectés aux différents pays au prorata de la participation des différentes firmes au projet.

Classification par région de destination en France

L'adresse et le code postal du projet étant systématiquement recensés, celui-ci peut être classé par région, département et même par commune de destination en France. Lorsque le même projet (par exemple une reprise) concerne plusieurs sites répartis sur le territoire national, les emplois concernés sont éclatés entre régions en fonction des informations disponibles.

Annexe

Dix différences entre le bilan AFII et les statistiques d'investissement direct de la Banque de France

1. Date d'enregistrement. Les projets recensés par l'AFII sont enregistrés à leur date d'annonce. Les flux financiers pris en compte par la Banque de France le sont au moment de leur date de réalisation.

Ex : une entreprise étrangère annonce en 2005 qu'elle réalisera en 2006 un investissement de 200 millions d'euros pour la création d'une usine employant 100 personnes en France. La filiale française reçoit finalement 220 millions d'euros de sa maison-mère en 2006. L'AFII recense 100 emplois créés au titre du bilan 2005, pour un investissement de 200 millions d'euros. La Banque de France recense 220 millions de flux d'IDE entrants en 2006.

2. Mode d'implantation. L'AFII ne recense que les créations et extensions de sites, plus quelques sauvegardes d'entreprises en difficulté. La Banque de France recense toutes les opérations donnant lieu à des transferts de fonds propres, et notamment l'ensemble des acquisitions.

Ex : une entreprise étrangère achète une entreprise française saine pour 200 millions d'euros (2000 salariés), reprend une société française en faillite pour 100 millions (20 emplois sauvegardés) et investit 10 millions d'euros supplémentaires dans un site existant en France (10 emplois créés). Si l'ensemble des fonds est apporté par l'entreprise étrangère, la Banque de France recense (200 + 100 + 10 =) 310 millions de flux d'IDE. L'AFII recense 20 emplois sauvegardés et 10 emplois créés pour un investissement total de (100 + 10 =) 110 millions.

3. Mode de financement de l'opération. L'AFII ne tient pas compte du mode de financement de l'opération d'investissement. La Banque de France ne prend en compte en tant qu'investissement direct que la partie financée de l'étranger par une société du groupe investissant en France.

Ex : une entreprise étrangère crée une usine en France (30 emplois) pour un investissement de 100 millions d'euros, financés à moitié par transfert de fonds de la maison-mère et pour moitié par emprunt de la filiale locale auprès d'une banque française. L'AFII comptabilise 30 emplois créés pour un investissement de 100 millions d'euros. La Banque de France comptabilise un flux d'IDE entrants de 50 millions d'euros.

4. Prise en compte des désinvestissements. La Banque de France les prend en compte, mais pas l'AFII.

Ex : une société étrangère liquide sa filiale en France (valeur des actifs : 200 millions d'euros), rapatrie les capitaux et licencie 100 personnes. La Banque de France comptabilise un flux de désinvestissement de 200 millions d'euros. L'AFII ne comptabilise rien.

5. Champ sectoriel. La Banque de France prend en compte l'ensemble des secteurs d'activités, et inclut les investissements directs des ménages non résidents (immobilier notamment). L'AFII ne s'intéresse qu'aux projets d'investissement significativement créateurs d'emplois des entreprises (plus de 10 emplois créés), et sa couverture sectorielle n'est pas exhaustive (prise en compte partielle des services à la personne et de proximité).

Ex : un industriel étranger crée en France une usine de tréfilerie (30 emplois, 100 millions d'euros), y achète une résidence secondaire (20 millions d'euros), et ouvre un magasin de vente (10 emplois, 5 millions d'euros). Dès lors que l'ensemble des fonds provient de l'étranger, la Banque de France comptabilise (100+20+5 =) 125 millions d'euros d'IDE. L'AFII comptabilise 30 emplois créés pour un investissement de 100 millions d'euros.

6. Indicateurs statistiques. La Banque de France comptabilise exclusivement des flux et des encours financiers. L'AFII comptabilise les créations d'emplois, le nombre de projets, et éventuellement le montant investi.

Ex : une entreprise étrangère réalise deux créations d'usines, l'une d'un montant (annoncé à la presse) de 200 millions d'euros pour 100 emplois créés et l'autre d'un montant de 50 millions (donnée confidentielle) pour 20 emplois créés. Si les fonds proviennent de l'étranger et sont apportés par la maison-mère ou une société-sœur des filiales françaises, la Banque de France comptabilise 250 millions de flux d'IDE. L'AFII comptabilise 2 projets pour $(100 + 20 =)$ 120 emplois créés, et enregistre un montant investi de 200 millions d'euros (données non publiées par l'AFII).

7. Pays d'origine de l'investissement. La Banque de France tient compte de la nationalité de l'investisseur de premier rang. L'AFII tient compte de la nationalité de la maison-mère.

Ex : une société japonaise investit 100 millions d'euros en France via sa filiale néerlandaise, créant 10 emplois. L'AFII comptabilise 10 emplois créés par une firme japonaise. La Banque de France comptabilise 100 millions d'euros investis depuis les Pays-Bas.

8. Mode de repérage statistique. Les sources de la Banque de France sont celles utilisées pour la confection de la balance des paiements (déclarations mensuelles des banques et des grandes entreprises, documents comptables des entreprises résidentes, enquêtes des succursales départementales et régionales de la Banque de France, suivi de la presse et d'informations de marché, notamment les communiqués de l'AMF et de ses équivalents étrangers). L'AFII s'appuie sur les méthodes de l'intelligence économique, le suivi de la presse et les informations transmises par ses bureaux et les agences régionales de développement.

Ex : une société étrangère réalise et annonce à la presse un investissement de 100 millions d'euros pour la création de 20 emplois. Outre le transfert des 100 millions, elle effectue par ailleurs un prêt discret (50 millions) en faveur de sa filiale française pour d'autres raisons. La Banque de France comptabilise $(100 + 50 =)$ 150 millions de flux d'IDE. L'AFII comptabilise 20 emplois créés pour un investissement de 100 millions d'euros.

9. Déclenchement du repérage. La Banque de France comptabilise tous les transferts de fonds (opérations en capital et prêts, à court et long terme) entre la filiale française et les sociétés-sœurs du groupe situées à l'étranger, qu'ils soient ou non liés à un investissement précis. L'AFII ne prend en compte que les projets d'investissement dûment identifiés.

Ex : une société étrangère procède à un transfert de trésorerie de 100 millions d'euros vers sa filiale française, sans projet associé. La Banque de France comptabilise 100 millions d'euros d'entrées d'IDE. L'AFII ne comptabilise rien.

10. Nomenclatures et classifications. Les nomenclatures d'activité de la Banque de France sont similaires à celles de l'INSEE. Elles reposent essentiellement sur une classification par secteurs au niveau national. L'AFII a mis en place sa propre nomenclature d'activités, et classe également les projets selon leur spécialité fonctionnelle et leur région d'implantation.

Ex : une entreprise étrangère crée une usine de peinture dans le Languedoc-Roussillon, pour un investissement de 100 millions d'euros (50 emplois créés). La Banque de France fait état d'un investissement de 100 millions d'euros en France dans le secteur de la chimie. L'AFII fait état de la création de 50 emplois en chimie-plasturgie, dans la région Languedoc-Roussillon, et dans la fonction « production », pour un montant investi de 100 millions d'euros.